



4.3 PLAN DE SECTEUR

ARRÊTÉ LE : 14 JUIN 2016

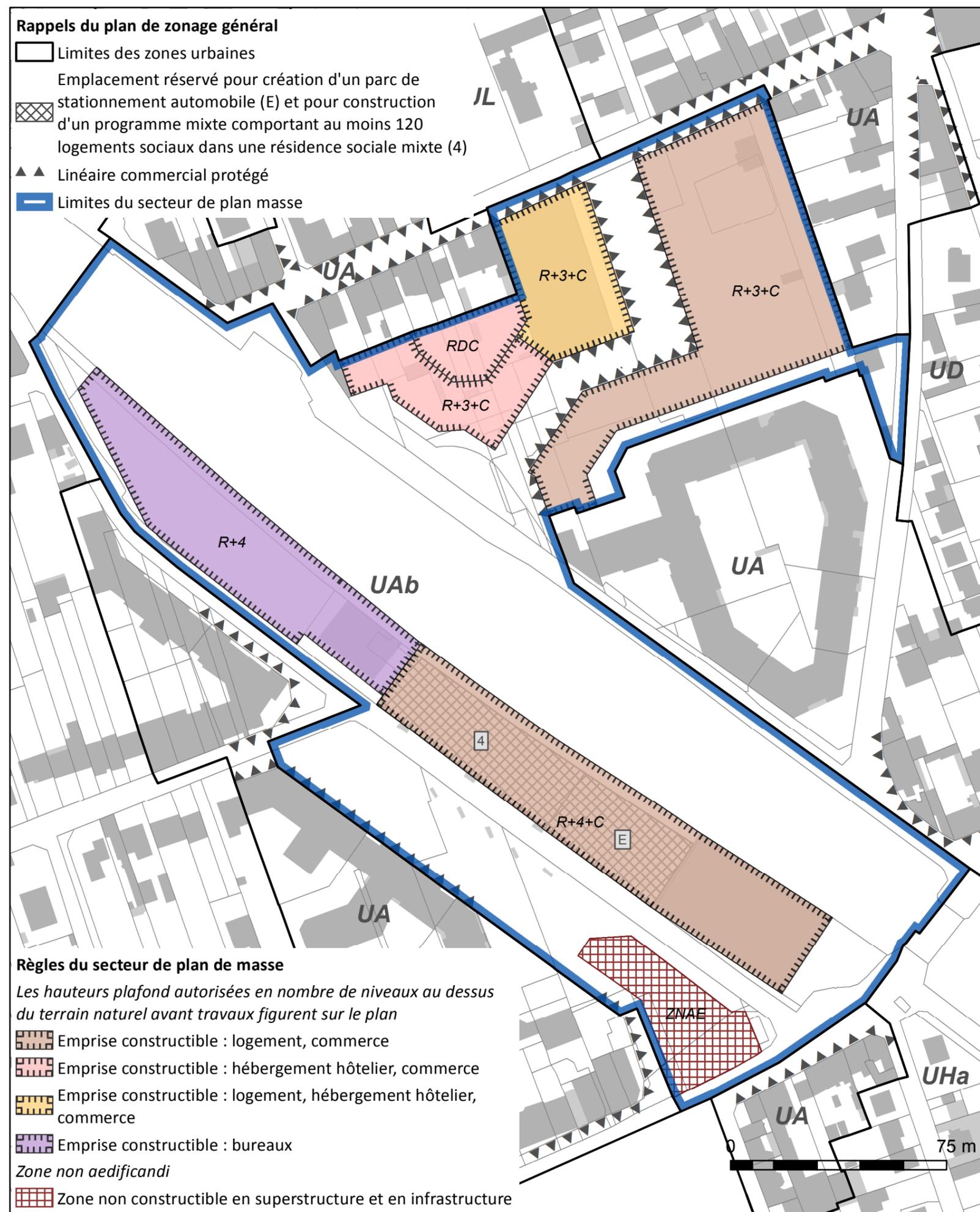
ENQUÊTE PUBLIQUE :
DU 21 SEPTEMBRE 2016
AU 20 OCTOBRE 2016

APPROUVÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2016



Rappels du plan de zonage général

- Limites des zones urbaines
- Emplacement réservé pour création d'un parc de stationnement automobile (E) et pour construction d'un programme mixte comportant au moins 120 logements sociaux dans une résidence sociale mixte (4)
- Linéaire commercial protégé
- Limites du secteur de plan masse



Règles du secteur de plan de masse

Les hauteurs plafond autorisées en nombre de niveaux au dessus du terrain naturel avant travaux figurent sur le plan

- Emprise constructible : logement, commerce
- Emprise constructible : hébergement hôtelier, commerce
- Emprise constructible : logement, hébergement hôtelier, commerce
- Emprise constructible : bureaux
- Zone non aedificandi
- Zone non constructible en superstructure et en infrastructure